



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION CHAMBRES D'HOTES:

La demande de réservation par mail, courrier ou téléphone est valable 15 jours (48h si la réservation est programmée dans un délai de moins d'1 mois). Passé ce délai, la demande est considérée comme nulle. La réservation ferme prend effet au versement d'un acompte de 30% du montant de la location- 50% pour une seule nuit- par chèque payable en France, non encaissé jusqu'à la date de votre séjour, ou par virement bancaire référence en fin de contrat.

Le solde de la location doit être réglé avant la fin du séjour.

L'annulation par le locataire de sa réservation doit être signalée aux propriétaires par mail avec accusé de réception ou par courrier recommandé.

Si le locataire annule sa réservation plus d'un mois avant le début de la location, la moitié du montant de l'acompte reste acquis aux propriétaires en cas de non relocation. Si l'annulation intervient moins d'un mois avant le début du séjour, l'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de demander le solde du prix de l'hébergement en cas d'annulation très tardive et de non relocation.

En ce qui concerne les heures d'arrivée et de départ, et afin de vous offrir la meilleure qualité de service, les chambres sont accessibles à partir de 16h le jour de votre arrivée et doivent être libérés avant 11h le jour de votre départ. Si vous pensez devoir arriver plus tôt, nous vous remercions de bien vouloir nous prévenir au moins quelques jours à l'avance. Nous pourrions alors convenir des conditions de votre accueil au Mas SUEJOL.

Afin d'organiser au mieux l'accueil au Mas SUEJOL, le locataire et les propriétaires conviennent préalablement d'une heure approximative d'arrivée. Tout décalage important doit être dans la mesure du possible signalé. Toute diminution de la durée de séjour par le locataire, soit à l'arrivée, soit du fait d'un départ anticipé, ne donne droit à un remboursement.

Si, en cas de force majeure (exemple : sinistre), les propriétaires sont dans l'impossibilité de recevoir les locataires, les versements effectués sont immédiatement et intégralement remboursés. Les propriétaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour aider les locataires à trouver un hébergement dans la région aux mêmes dates. Par ailleurs, sans préjuger des recours en réparation des dommages subis, le locataire recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait.

La location est effectuée à titre personnel par le signataire du contrat et ne peut bénéficier même partiellement à des tiers qu'avec l'accord des propriétaires. Le nombre de personnes accueillies est définie lors de la réservation et ne pourra être modifiée que sur demande préalable, dans la mesure où la chambre est prévue peut accueillir les personnes supplémentaires.

Les locataires sont responsables des dommages survenant de leur fait et doivent être assurés par un contrat incluant les risques survenant en villégiature.

Les propriétaires ne sont pas responsables des biens des locataires, en particulier en cas de vol ou de déprédation survenant dans leurs chambres ou concernant leur véhicule garé dans la propriété.

La piscine est mise en sécurité conformément aux dispositions réglementaires. Les enfants ou les personnes vulnérables sont placés sous la responsabilité des adultes accompagnants. Une décharge de responsabilité sera demandée en début de séjour pour les personnes accompagnées de jeunes enfants ou de personnes vulnérables.

Conformément à la réglementation, l'intérieur des locaux du Mas SUEJOL et l'espace de la piscine /cuisine d'été sont des zones sans tabac. L'attention des locataires est également attirée sur les risques d'incendie, en particulier en période estivale ou de sécheresse.

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

L'usage des chambres, des espaces et des équipements communs (salons, bibliothèque, cuisine d'été, piscine, jardin) implique le respect de l'environnement, de la tranquillité du site et des règles usuelles de convivialité entre les personnes résidant au Mas Suéjol.

Pour des raisons réglementaires et afin de préserver la tranquillité des résidents, les propriétaires se réservent le droit de refuser l'accueil des invités des locataires dans les locaux ou à l'espace piscine du Mas Suéjol. Dans la mesure où nous en sommes informés à l'avance, nous serons généralement ravis que vous puissiez faire découvrir le Mas à vos proches et qu'ils puissent ponctuellement en profiter.

LES PRESTATIONS :

Nous avons apporté une grande attention à votre confort, et d'abord à la qualité de votre couchage. Chaque chambre est équipée d'une salle d'eau et d'un WC privés. Les draps et le linge de toilette sont fournis. Des produits de toilette sont mis à votre disposition à votre arrivée et en tant que de besoin. Le ménage est fait à votre demande. Les chambres sont équipées en Wi-Fi ou courant porteur pour accès à internet. Un mini-réfrigérateur est à votre disposition dans la chambre. Un écran de télévision et un lecteur DVD peuvent être installés gratuitement à votre demande sous réserve de disponibilité (à valider lors de la réservation) .

Le petit déjeuner est inclus dans le prix ; il est servi en terrasse ou dans le mas selon la météo et la température. Les salons du mas et la bibliothèque équipée d'une TV avec lecteur DVD sont à votre disposition. Le nécessaire pour préparer des infusions et un percolateur à café sont en accès libre près de la cuisine.

La cuisine d'été est mise à la disposition des occupants de l'ensemble des résidents au Mas en saison d'ouverture de la piscine pour un usage ponctuel et doit être laissée propre pour les autres utilisateurs. La cuisine intérieure du Mas Suéjol n'est pas accessible à nos hôtes pour la préparation de leurs repas.

Les prestations sont détaillées sur notre site www.suejol.com

RESERVATION :

Le règlement de l'acompte peut être effectué par chèque payable en France (non encaissé jusqu'à la date de votre séjour) ou par virement sur notre compte bancaire:
Jean-Pierre Samama - Mas Suéjol

Le détail du compte vous sera communiqué au moment de la réservation définitive

Nous vous rappelons pour le règlement du solde sur place que nous ne pouvons accepter de règlement en espèces supérieur à 1000€ pour les personnes résidant en France.

Pour les hôtes n'étant pas de nationalité française, selon décret du 18 août 2015, une fiche de police -que vous trouverez le cas échéant en pièce jointe- devra être renvoyée avec votre règlement d'acompte ou nous être remise à votre arrivée)

Jean-Pierre SAMAMA

